



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 19 janvier 2021

EDF Réunion

Quand la direction met ses ouvriers sous tension

Au centre Île de La Réunion, la direction a fait voter lors d'un dernier CSE une dérogation lui permettant de porter la journée de travail à 12 heures pour les équipes techniques en astreinte. Non contente de cela, elle est revenue à la charge dans cet organisme pour obtenir l'aval des organisations syndicales afin de pouvoir faire travailler les techniciens au-delà des 12 heures quotidiennes, ce qui est formellement interdit par la loi (article L3121-19 du Code du Travail).

La direction d'EDF-Réunion a déjà montré dans le passé qu'elle n'hésitait pas à s'affranchir de la loi et à passer en force (Emplois Jeunes – amiante, etc.).

Elle voudrait pouvoir faire sa propre loi au sein de ses établissements. Peu lui importe que des agents, épuisés par des périodes de travail insensées, risquent l'accident et de mettre leur sécurité, voire leur vie en danger.

Les élus de CGT ont voté contre cette prétention. Les autres syndicats se sont abstenus... dans le meilleur des cas !

Les travailleurs d'EDF ont tout intérêt à se tenir prêts à riposter contre ce nouveau coup de force de leur direction.

Entreprises de nettoyage – l'exploitation sans limites

EDF, comme nombre de grandes entreprises, fait nettoyer ses locaux par des entreprises soustraitantes avec lesquelles elle passe des marchés. Et bien sûr, à l'occasion de la renégociation de ces marchés, celui qui l'emporte est le « plus offrant », donc le moins cher.

À force de tirer sur les prix, c'est sur les salaires, minables, tous au Smic et à temps partiel, que ces exploitateurs font travailler les femmes qui s'échinent à rendre propres bureaux et toilettes du centre.

Les patrons de ces officines, pour ménager leurs marges, ont trouvé aussi un autre moyen de rentabiliser le travail de leurs salariées : en réduisant leur temps de travail. Mêmes charges de travail, mais à faire en de moins en moins de temps. Ignoble !

À bas l'esclavage salarié !

Dégraissage dans les effectifs des grandes entreprises... pour continuer à engraisser les actionnaires. Assez !

2300 licenciements annoncés chez Michelin, premier producteur de pneus français, 400 chez Sanofi, un des plus puissants groupes pharmaceutiques mondiaux, au sein de sa section Recherche et Développement... à l'heure où il peine à mettre au point son vaccin contre le Covid 19 ! Mais aussi chez Corsair, compagnie aérienne qui avait demandé à bénéficier de l'aide financière de l'Etat pour « sauvegarder ses emplois », l'a obtenue (elle s'élève à 300 millions d'euros) et qui vient d'entamer une procédure de rupture collective (invention de Macron) afin de pouvoir se séparer de 10 % de ses effectifs !

On a là affaire non pas au petit restaurateur du coin, au petit vendeur de T-shirts, mais à des entreprises qui brassent des centaines de millions, voire des milliards et qui, ces dernières années, ont bénéficié des largesses de l'Etat (exonération de cotisations sociales, CICE, réduction de l'impôt sur les sociétés) et qui continuent à distribuer de confortables dividendes à leurs actionnaires.

Ces licenciements constituent une déclaration de guerre aux travailleurs de ces entreprises, mais au-delà à l'ensemble de la classe ouvrière. Ils montrent que la bourgeoisie n'a que faire du sort des travailleurs et n'est obnubilée que par un seul objectif, continuer à faire du profit. Peu importe que des milliers de

salariés soient privés d'emplois et se retrouvent confrontés à des difficultés sans nom.

Face à cette classe de prédateurs, il faut que les travailleurs manifestent leur refus de ce coup de force patronal. Il faut qu'ils opposent un front commun de lutte. Il faut qu'ils se préparent à la lutte générale pour sauver leurs emplois, c'est vital !

Pour protéger le pouvoir de la bourgeoisie, le gouvernement veille au grain !

Samedi 16 janvier, deux cents militants appartenant aux organisations syndicales de travailleurs (CGTR, FO, CFTC, Saiper, etc.) et aux associations de défense des droits de l'Homme se sont rassemblés à Saint Paul pour exiger le retrait du projet de loi gouvernemental dit de « sécurité globale ».

En effet, le Conseil d'État a récemment autorisé l'élargissement des fichiers de police et de gendarmerie : ils pourront désormais consigner et conserver des informations sur les opinions politiques, les convictions philosophiques et religieuses, les appartenances syndicales, certaines données de santé et bon nombre d'informations sur les comportements et activités des individus.

L'État a toujours disposé de services de surveillance. Mais, en période de crise, le gouvernement cherche à renforcer ses moyens de contrôle pour le cas où l'aggravation des conditions de vie de la classe ouvrière provoquée par le patronat susciterait des révoltes qu'il essaiera de contenir, voire de réprimer, y compris préventivement. Ils se préparent, préparons-nous aussi !

Elections TPE

De nouvelles élections de représentativité sont organisées du 29 mars au 4 avril 2021 à destination des salarié(e)s travaillant dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE). C'est la deuxième élection de ce type organisée dans ces entreprises. Pour autant les salariés des TPE sont toujours privés de délégués d'entreprises. Cette élection ne leur permettra que de voter pour des représentants qui seront amenés à siéger dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelle (CPRI) où siègent aussi des représentants du patronat et qui sont censées aborder les problèmes en matière d'emploi, de formation, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle ou encore sur des conflits individuels ou collectifs.

Ce sont en général des coquilles vides où les représentants des salariés n'ont en fait aucun pouvoir.

Le principal intérêt de cette élection pour nos militants est d'entrer en contact avec les travailleurs des TPE, souvent isolés, de les réunir, de les syndiquer, de les informer de leurs droits pour les armer face aux patrons. Enfin et surtout leur faire passer le message que seule les luttes collectives des travailleurs pourront changer leur sort.

Pratiquement, peuvent voter les travailleurs qui :

- au mois de décembre 2019, étaient salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé(e) à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage ;
- auront 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 22 mars 2021 ;
- et ce, quelle que leur nationalité.

Pour voter, il faut aussi être inscrit sur la liste électorale.

La liste électorale a été constituée à partir des données sociales déclarées par les très petites entreprises et les particuliers employeurs pour le mois de décembre 2019.

Pour voter, les salariés des TPE peuvent le faire en ligne sur le site **election-tpe.travail.gouv.fr** ou par courrier. L'Union Régionale Est de la CGTR se tient à disposition de ces salariés pendant la période de vote.

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures, l'Union Régionale Est de la CGTR organise une réunion ouverte aux travailleuses et travailleurs qui ont besoin de conseils pour se défendre contre les injustices dont ils sont victimes dans leurs entreprises, mais aussi destinée à leur faire comprendre la cause fondamentale de leurs malheurs, le capitalisme et son fonctionnement.

Travailleurs, Travailleuses, ne restez pas isolés, rejoignez la CGTR, le syndicat qui lutte !